



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (page1/2)

Reportage photo à \_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom de l'acquéreur : \_\_\_\_\_

### Article 1 - Préambule

Le présent contrat a pour but de définir les conditions d'utilisation et d'exploitation des images pour lesquelles les droits d'utilisation vous sont concédés. L'acquisition de photographies auprès de DomArt implique la compréhension et l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente.

### Article 2 - Droits d'auteur

Les photos ne sont pas libres de droit. Qu'elles soient livrées sous forme papier ou fichiers numériques, elles restent propriété de l'auteur et ses ayants droits. Elles doivent être utilisées exclusivement dans le cadre défini par le présent document (voir Articles 4 et 5).

Les personnes photographiées sont, de par la loi, les propriétaires inaliénables de leur image et le photographe se doit de respecter ce droit d'image. En conséquence, le photographe et le bénéficiaire devront se consulter mutuellement en cas de besoin d'exploitation des photos dans un cadre autre que celui défini par le présent accord. L'accord inclut, entre autres, la publication ou l'utilisation des photos à des fins de promotion de l'auteur :

- Publication d'un éventuel ouvrage présentant l'œuvre du photographe.
- Expositions et concours, y compris le droit de reproduction, en particulier : catalogue, dossiers de presse, presse locale, nationale et spécialisée, édition d'affiches ou de cartes postales.
- Sites et galeries web personnels du photographe.
- Par tous procédés de représentation existant ou à venir : cartes de visite, CD, DVD, composites papiers et books personnels du photographe.

### Article 3 - Utilisation

La licence d'utilisation qui vous est octroyée est personnelle, non exclusive et non transférable. Elle exclut donc la cession à quelque titre que ce soit de tout ou partie d'une photographie au bénéfice d'une tierce personne.

Vous ne pouvez pas utiliser les photographies dans un cadre qui pourrait apparaître raciste, politique, illicite, pornographique ou xénophobe.

### Article 4 - Usage privé

L'acquisition à titre privé autorise uniquement à un usage familial (tirage papier dans le format acquis, fond d'écran...).

### Article 5 - Usage commercial

Ce terme s'entend pour toute utilisation commerciale, qu'elle s'effectue sous forme d'impression sur tout support matériel ou sous forme numérique. Sauf restriction préalable de DomArt, la cession est destinée à une publication multiple, quel que soit le support. La mention légale "DomArt" apposée sur chaque cliché destiné au web est conseillée mais pas obligatoire (il conviendra éventuellement de faire référence à l'auteur dans les crédits photos, dans le cas d'une publication). Dans le cas où les photographies acquises représentent des monuments architecturaux, des œuvres, des objets ou des marques protégés par un droit d'auteur particulier (code de la propriété intellectuelle, droit à l'image et à la propriété, code civil, droit des dessins et modèles, droit des marques protégées), il demeure de la responsabilité de l'acquéreur d'obtenir, des détenteurs de ces droits, l'aval nécessaire à l'usage particulier auquel sont destinées les photographies acquises.

### Article 6 - Tarifs

Le prix des images a été convenu entre l'acquéreur et DomArt lors de l'entretien précédant la séance photo et ne peut, par conséquent, être révisé une fois les clichés livrés. Sauf accord particulier, la livraison des clichés est prise en charge par DomArt.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (Page 2/2)

### Article 7 : Description de la livraison :

Un **CD-ROM** personnalisé contenant une sélection des photos du shooting effectués le \_\_\_\_\_ :

- ▣ photos au format Jpeg haute définition, 300 dpi (destinées à l'impression ou diffusion HD),
- ▣ photos au format jpeg, 800 pixels maximum (côté le plus large), 72 dpi (destinées à la publication web) + format 1500x420 + format 1500x600 + format 930x310

L'ensemble de ces photos est concerné par les articles 2, 4, 5 et 6 des présentes conditions générales de vente.

### Article 8 : Expédition

Les photographies sont expédiées après traitement dans un délai de 7 à 14 jours ouvrés après réception du paiement. L'expéditeur n'est pas responsable des dommages éventuels survenus lors du transport, mais tiendra à la disposition de l'acquéreur une copie du CD-ROM envoyé, si nécessaire. Les fichiers numériques peuvent être envoyés par courriel sous la forme d'un lien sécurisé donnant accès aux téléchargement des images, si possible dans les 72 heures suivant le paiement.

Exception : En cas de déplacement plus important, les délais d'expédition seront calculés à partir du retour du photographe à son domicile.

### Article 9 : Contact

Pour toute remarque, demande d'informations ou besoin d'aide, contactez-moi !

DomArt, Photographe  
Dominique AMETTE  
Le Village  
32450 TIRENT-PONTEJAC  
Tél. : 09 83 25 46 86 – 06 69 77 60 69  
Email : contact@domart.fr  
Web : www.DomArt.fr

Rappel des **codes d'accès** à l'album privé sur le site de www.DomArt.fr (valable 4 mois) :

Identifiant : DA17- \_\_\_\_\_  
Mot de passe : \_\_\_\_\_

Cet album en ligne permet d'obtenir des **tirages sur tout support** (papier, aluminium, cartes postales...) à partir des **fichiers haute définition** déjà pré-téléchargés.

Bonne utilisation et à bientôt !

Signature de l'acquéreur M \_\_\_\_\_  
précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature du photographe  
DomArt, Dominique AMETTE :

1 Exemple à retourner signé à

DomArt, Photographe – Dominique AMETTE – Le Village – 32450 TIRENT-PONTEJAC - contact@domart.fr – www.DomArt.fr – Tél. : 09 83 25 46 86